

## CONSIGNES SPÉCIFIQUES LIÉES A LA CRISE SANITAIRE

Mesures sanitaires qui devront être scrupuleusement suivies par les candidats  
sous peine d'exclusion des épreuves par le président du Jury

### MESURES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

- **Port du masque obligatoire.**
- **Se munir d'un flacon de gel hydro-alcoolique.** Obligation de se nettoyer les mains à l'entrée et à la sortie de la salle et à l'entrée et à la sortie des toilettes.
- Se munir de son matériel d'écriture personnel – aucun prêt de matériel d'écriture ne sera possible.
- Respecter la distance d'1m en toutes circonstances et en tous lieux.
- Limitation des déplacements pendant les épreuves.
- Les horaires de fin sont donnés à titre indicatif.

### MESURES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

- L'accès au bâtiment se fait par un seul point d'entrée et de sortie.
- Utilisation limitée de l'ascenseur et si utilisation, une personne maximum à l'intérieur. Appuyer sur le bouton de l'étage avec le coude.
- **Port du masque obligatoire.**
- **Se munir d'un flacon de gel hydro-alcoolique.** Obligation de se nettoyer les mains à l'entrée et à la sortie de la salle, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des toilettes.
- L'émargement est fait avec le stylo du candidat.
- Respecter la distance d'un mètre en toutes circonstances et en tous lieux.
- A l'issue de l'épreuve, les candidats sont invités à quitter immédiatement l'établissement, à ne pas stationner à l'extérieur pour ne pas créer d'attroupements.